

DEMANDE D'ACCÈS AU PARKING
PERSONNEL DE LA FACULTÉ
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027
Tout type de véhicule motorisé

Accès au parking : **Voir les conditions au dos du formulaire!**

IDENTITE DU DEMANDEUR

- NOM :
- PRENOM :
- ADRESSE :
- CODE POSTAL - VILLE :
- N° PORTABLE :
- N° PLAQUE IMMATRICULATION :

PIÈCES À FOURNIR

✓ Copie de la **carte grise** du véhicule pour lequel l'accès est demandé

✓ Copie de l'**attestation d'assurance** en cours de validité

✓ **Formulaire dûment rempli**, avec le **cachet du relais RH**
(Bureau A403 – Bâtiment A, 4^e étage)

📌 **Dossier à remettre à l'accueil du bâtiment A**

(Cadre réservé à l'administration)

Cachet des Ressources Humaines valant attestation

Date du dépôt de la demande :/...../.....

Période de validité de la carte :

Du/...../..... au/...../.....

N° de la carte :

Période d'emploi : du/...../..... au/...../.....

Seuls les véhicules ayant fait l'objet d'une demande d'accès sont autorisés à stationner dans le parking de la faculté.

Horaires d'ouverture du parking :
de 7h00 à 22h00 du lundi au samedi
Fermé les dimanches et les jours fériés

Il n'est pas autorisé de laisser son véhicule stationné en dehors des horaires d'ouverture.

L'accès en véhicule se fait exclusivement par le **35 avenue Paul Langevin, 92260 Fontenay-aux-Roses**.

La sortie de la faculté s'effectue exclusivement par le **40 boulevard Desgranges**.

Fonctionnement des portails et barrières automatiques

A. Entrée principale

1. Avancez jusqu'à la barrière.
2. Badgez sur le poteau situé à votre gauche.
3. La barrière s'ouvre.
4. Le portail entame son ouverture.
5. Patientez jusqu'à l'ouverture complète du portail.
6. Une fois le portail entièrement ouvert, entrez sur le campus.

B. Sortie générale

1. Avancez jusqu'à la barrière.
2. Le portail commence à clignoter et l'éclairage de zone s'allume.
3. Attendez l'ouverture complète du portail.
4. Environ 4 secondes après l'ouverture totale du portail, la barrière s'ouvre automatiquement.
5. Passez une fois la barrière ouverte.
6. Il n'est pas nécessaire de badger pour sortir du site.



Attention ! les accès motorisés sont strictement réservés aux véhicules. L'usage par des piétons est interdit.

Bien que des dispositifs de sécurité soient en place pour prévenir tout incident, la faculté ne saurait être tenue responsable en cas de blessure, notamment en cas de retombée de la barrière.

Lu et accepté,

Le ____ / ____ / ____

(Signature)